

**LISTE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit mai à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN André, Maire.

Convocation du 23 mai 2024.

Etaient présents : Mme BOISSIE Jacqueline, M. BRUDEY Stéphane, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. TERCENIO Jean-Claude et M. VALADE Patrick.

Etaient absents représentés : M. BARRETEAU Blaise par M. PAVAN André, Mme GANOT Claudine par Mme BOISSIE Jacqueline et M. SABOUREAU Jean-François par M. VALADE Patrick.

Était absente : Mme ASPE Magali.

Secrétaire : Mme FRANCHINI Nathalie

**ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 2 AVRIL 2024**

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité sauf annotation :

<b>1- CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES</b> Il a été décidé de constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 401€, correspondant à des titres de cantine et garderie de l'année 2022 non soldés.	<b>APPROUVEE</b>
<b>2- ACQUISITION D'UNE TONDEUSE TROIS POINTS POUR LE SERVICE TECHNIQUE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31</b> La commune envisage d'équiper les services techniques d'un plateau tondeuse à éjection arrière d'une largeur de coupe de 2,30 mètres. Il sera composé de 5 couteaux et s'attellera sur le tracteur. Il permettra l'entretien des pelouses, des terrains de sports et des jardins publics. Il garantira une tonte précise et soignée. Il a décidé de retenir la société SAS COMAI pour un montant de 2420.83€ HT et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de cette acquisition, au taux le plus élevé.	<b>APPROUVEE</b>
<b>3- TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'ANCIEN PRESBYTERE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31</b> Les travaux de réfection totale de la toiture de l'ancien presbytère qui abrite actuellement les cuisines du nouveau restaurant scolaire ont été approuvés. En effet, le toit est très ancien et présente de nombreuses fuites. Deux entreprises ont été consultées. Il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise Midi Charpente Bois pour un montant estimé à 27 676.70€ HT et de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.	<b>APPROUVEE</b>
<b>4- TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'ETAT</b> Par délibération N°24-1-4 du 9 janvier 2024 le Conseil Municipal avait approuvé le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élevait à 35 970€ HT correspondant à l'estimatif établi par l'entreprise FSI. Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat, au titre de la DETR, mais nous avons reçu une réponse défavorable. Il a été décidé de confirmer le projet de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection et de solliciter l'aide de l'Etat au titre du « Fonds Interministériel de prévention de la délinquance » 2024	<b>APPROUVEE</b>

<p><b>5- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASL LES JARDINS DU MOULIN</b></p> <p>L'Assemblée a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 6000.00€ à l'Association Syndicale Libre « Les Jardins du Moulin 1 et 2 » qui souhaite agir en justice devant le Tribunal Judiciaire à l'encontre du lotisseur STATIM et des entreprises étant intervenues sur la voirie, suite à des désordres et des inachèvements sur le lotissement.</p>	<p><b>APPROUVEE AVEC 11 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE</b></p>						
<p><b>6- RENOVATION DU COFFRET FORAIN EXISTANT A PROXIMITE DU KIOSQUE</b></p> <p>Le coffret électrique situé Place de la République à proximité du kiosque a été endommagé par un véhicule non identifié en date du 1<sup>er</sup> février dernier.</p> <p>Le SDEHG a estimé le coût de la rénovation complète du coffret forain Place de la République comme suit :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%;"><input type="checkbox"/> Part SDEHG</td> <td style="text-align: right;">2 916 €</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</td> <td style="text-align: right;">1 256 €</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Total</td> <td style="text-align: right;">4 172 €</td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal a approuvé les travaux de rénovation du coffret forain Place de la République et a décidé de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 65568 de la section fonctionnement du BP</p>	<input type="checkbox"/> Part SDEHG	2 916 €	<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 256 €	<input type="checkbox"/> Total	4 172 €	<p><b>APPROUVEE</b></p>
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	2 916 €						
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 256 €						
<input type="checkbox"/> Total	4 172 €						
<p><b>7- PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LA SOCIETE TOTAL ENERGIES</b></p> <p>Par délibération n° 19-4-23 du 13 mai 2019, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique et une convention de servitudes avec la société Total Quadran pour un projet d'implantation d'une centrale solaire au sol et flottante sur la commune d'Ondes.</p> <p>Cette promesse étant arrivée à expiration, il a été décidé de signer une nouvelle promesse de bail emphytéotique – Convention de servitudes avec Total Energies (Nouvelle nomination de Total Quadran) en reprenant les mêmes termes et conditions que la promesse précédente</p> <p>Cette promesse sera convenue pour une durée de 3 ans.</p> <p>Le preneur s'engage à verser à la commune un loyer annuel à compter de la mise en service industrielle de la centrale de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 000€ HT/hectare clôturé au sol (centrale PV au sol)</li> <li>• 3 500€ HT/hectare utile exploité en eau (centrale PV flottante)</li> <li>• 1 500€ HT/hectare non couvert en eau (centrale PV flottante)</li> </ul> <p>Le preneur s'engage à verser à la commune un loyer annuel à compter de la mise en service industrielle de la centrale de :</p>	<p><b>APPROUVEE</b></p>						
<p><b>8- RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE</b></p> <p>Il a été décidé le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un poste pour une période de 3 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2024</li> <li>• Un poste pour une période de 2 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2024</li> </ul> <p>Ces agents assureront des fonctions d'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics (voirie, espaces verts) à temps complet.</p> <p>La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.</p>	<p><b>APPROUVEE</b></p>						

Ondes, le 30 mai 2024

Le Maire,  
André PAVAN

